



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵉⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⵉⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵉⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⵉⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

- 1 FEB 2023

N° 212 DDFP/DFA/3

Rabat, le.....

AVIS N°2

AUX IMPORTATEURS DES BOVINS DOMESTIQUES

DESTINES A L'ABATTAGE

*_*_*

Il est porté à la connaissance des importateurs opérant dans le secteur de l'importation des bovins domestiques que dans l'objectif d'assurer un approvisionnement normal du marché national en viande rouge, le Gouvernement a décidé, par le **décret n°2-23-47 du 27 janvier 2023, modifiant et complétant le décret n° 2.22.818 du 19 octobre 2022**, de suspendre jusqu'au 31 décembre 2023, les droits d'importation appliqués aux bovins domestiques relevant de la **position tarifaire 010229**, dans la limite d'un contingent tarifaire de **200.000 têtes**, réparti mensuellement selon le besoin du marché.

Le quota ouvert à l'importation pour la période du **10 février au 30 Mars 2023**, s'élève à **40.000 têtes**. Pour les autres mois, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) publiera, de nouveaux avis précisant les effectifs à importer selon le besoin du marché national.

Les opérateurs désirant bénéficier de ce quota (du 10 février au 30 Mars 2023) sont invités à déposer leurs dossiers, par voie électronique à l'adresse suivante (import.bovin@agriculture.gov.ma) et auprès de la **Direction de Développement des Filières de Production (DDFP)**, avant **le 10 Février 2022 à 16 H.**

Ces dossiers doivent être établis conformément aux exigences définies par le **CPS modificatif** élaboré par les services compétents du (MAPMDREF), publié sur son site web: www.agriculture.gov.ma.

Toutes les demandes présentées après expiration du délai précité ou non accompagnées des documents exigés par le CPS ne seront pas prises en considération.

La répartition de ce quota sera effectuée, par une commission créée par le DDFP à cette fin.

Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du MAPMDREF.

Le Directeur de Développement
des Filières de Production

Signé : Nabil CHAOUKI



DIRECTION DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTION

B.P : 607, Station Dbagh, Avenue Hassan II - Rabat

Tél. : (+212) 537 10 31 76 / 31 75

صندوق البريد : 607 محطة الدباغ، شارع الحسن الثاني - الرباط

الفاكس : (+212) 537 69 00 15

الهاتف : (+212) 537 10 31 76 / 31 75